



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 7 décembre 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 7 décembre 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 29 novembre 2023

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 23 novembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 29 novembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représenté(e)s : -

Étaient absents : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-053 Tarifs garderie périscolaire 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la garderie périscolaire applicables au 1er janvier 2024. La commission « affaires générales, finances et ressources humaines, réunie le 27 novembre, propose d'actualiser légèrement les tarifs afin de les adapter à l'évolution du coût du service.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les propositions formulées par la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » ;

Considérant les recettes et les charges de fonctionnement de la structure,

Considérant la nécessité de réajuster les tarifs de la garderie périscolaire pour les adapter à l'évolution des coûts du service et au contexte économique actuel (augmentation du prix des denrées alimentaires, des charges du personnel...)

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs relatifs à la garderie périscolaire comme suit :

GARDERIE PERISCOLAIRE	TARIFS 2024
Matin	1.35 €
Soir	2.10 €
Tardive	1.45 €

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

